

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2019**

Présents : NEYRON Jean - SANTY Jean-Pierre - CHATELARD Viviane - HILAIRE Thierry - GRANDVAUX Pascal - BRUAS Christian

Absents : MARCON André - NEBOIT Francis - BERT MICHEL Julie – LIOTARD Yoan -- SAGNOL Isabelle

**COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion 2018 et les comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes : eau et assainissement, comme suit :

– BUGET PRINCIPAL

○ FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 196 772.12 €

RECETTES : 257 738.84 €

La section de fonctionnement fait état d'un solde excédentaire : 60 966.72 €

Le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent 2018 en totalité en investissement recettes du budget 2019.

○ INVESTISSEMENT

DEPENSES : 315 706.41 €

RECETTES : 197 484.07 €

La section d'investissement fait état d'un solde déficitaire de 118 222.34 €.

Le Conseil Municipal décide de le reporter en dépenses de la section d'investissement du budget 2019

– BUDGET EAU

○ FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 42 576.75 €

RECETTES : 71 670.39 €

La section de fonctionnement fait état d'un solde excédentaire de 29 093.64 €.

Le Conseil municipal décide de reporter 24 093.64 € en fonctionnement recettes et d'affecter 5 000 € en investissement recettes du budget 2019.

○ INVESTISSEMENT

DEPENSES : 15 223.23 €

RECETTES : 74 806.03 €

La section d'investissement fait état d'un solde excédentaire de 59 582.67 € qui sera repris en investissement recettes du budget 2019

– BUDGET ASSAINISSEMENT

○ FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 24 403.87 €

RECETTES : 34 330.74 €

La section de fonctionnement fait état d'un solde excédentaire de 9 926.87 €.

Le Conseil municipal décide de reporter 1 426.87 € en fonctionnement recettes et d'affecter 8 500 € en investissement recettes du budget 2019.

○ INVESTISSEMENT

DEPENSES : 17 613.75 €

RECETTES : 51 414.00 €

La section d'investissement fait état d'un solde excédentaire de 33 800.25 € qui sera reporté en investissement recettes du budget 2019



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

**FISCALITE**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019, soit :

- taxe d'habitation	8.00 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	11.95 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	72.24 %

**BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 210 040.00 € en section de fonctionnement et à 431 822.34 € en section d'investissement.

**BUDGET PRIMITIF EAU**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 78 363.32 € en section de fonctionnement et à 77 611.67 € en section d'investissement

**BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 33 062.87 € en section de fonctionnement et à 69 645.25 € en section d'investissement

**REGULARISATION EMPRUNT**

Suite au vote du BP 2019, le conseil municipal régularise l'emprunt décidé lors du conseil municipal du 25 janvier 2019

**CESSION TERRAINS**

La TVA sur la marge lors de cessions de terrains est à la charge du vendeur.

Le conseil municipal décide modifie donc les tarifs de vente des parcelles B 688 et B 685.

Il fixe à 20 000 € TTC le prix de vente de la parcelle B 688 et à 24.30 € TTC le m<sup>2</sup> celui de la parcelle B 685

**ACQUISITION TERRAIN**

Le conseil municipal accepte l'acquisition d'environ 200 m<sup>2</sup> de la parcelle B 52 et fixe le prix d'achat à 5 € le m<sup>2</sup>

**TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal s'oppose au transfert automatique à la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

